

82

Un de nos abonnés nous prie de publier la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Votre numéro de jeudi dernier, contient une pétition adressée à M. le Procureur de la République par dix conseillers municipaux de la commune de Pérignac qui ont senti le besoin de livrer leur prose à la publicité. Ils ont pensé qu'en étalant dans un journal de grosses phrases pédon-tesques où ils se disent *depositaires de la confiance de leurs concitoyens, se faisant l'organe de leurs vœux*, ils réussiraient à amener un titulaire à l'étude d'huissier de leur commune vacante depuis trois ans.

» Quiconque connaît la situation de la commune de Pérignac, et les faibles ressources qu'elle offre à un fonctionnaire de la classe d'huissier, s'expliquera aisément le peu d'empressement que les candidats ont apporté jusqu'ici dans l'acquisition de cette étude.

» Cette commune, en effet, à raison de son voisinage et de son étendue, ne procure à l'huissier qu'un très petit nombre d'actes, d'un coût bien minime, et dont le produit s'élève à peine à un chiffre de 4,800 fr. Ces revenus peuvent-ils parer à l'entretien et à tous les frais d'étude ? Un cheval étant indispensable à cet officier ministériel pour faire ses courses, je puis ajouter, sans témérité, qu'ils sont tout-à-fait insuffisants.

» Il n'y a pas d'études d'huissier dans le département qui donnent un aussi faible prodroit.

» Les inconvénients qui résulteraient, selon les pétitionnaires, de la suppression de cet office ne sauraient être pris au sérieux. La majorité du Conseil municipal de la commune de Pérignac, en ne s'associant point à cette pétition, l'a déjà compris. Trois études d'huissier dans le canton de Pons, à proximité de Pérignac, suffisent amplement à l'expédition des affaires commerciales.

» La suppression de fait existe dès maintenant. Je crois que la suppression de droit, tout en n'apportant aucune entrave aux transactions commerciales du pays, serait un acte de justice qui sauvegarderait les intérêts de l'officier ministériel tenté d'acquérir une charge dont les produits, au lieu de le conduire au bien-être, amèneraient bientôt sa ruine inévitable.

Veuillez agréer etc....

(7 juillet 1873)

Avez-vous lu dans la feuille de M. Eschasseraux le récit de la manifestation bonaparteuse de la Chapelle-des-Pots ?

Oh ! c'est admirable.

Une foule de 2.000 personnes, — 2.000, oui, — était venue célébrer la fête de l'Empereur; autour du maire Boutinet, cette malheureuse victime de la dictature infâme de M. Thiers.

Je me rappelle que l'an dernier, les habitants de la Chapelle-des-Pots avaient bien fêté le 15 août, mais, je crois que les réjouissances étaient un peu tièdes. Cette année, par exemple, on a tiré un feu d'artifice. Eh ! je comprends ce surcroît de manifestation ; sous le gouvernement passé, les bonaparteux respiraient à peine, et d'odieuses persécutions, on le sait, réduisaient ces braves gens au silence.

Ils étaient donc 2.000, dans une prairie, — 2.000, oui, le journal l'assure, — et, écoutez le *Progrès* : Lorsque la première fusée s'élance dans le ciel, un cri sort de toutes ces poitrines enthousiastes : Vive l'Empereur, allez vous dire ? Non, sérieusement : Vive Mac Mahon ! un second cri, — cette fois, vive l'Empereur ! — Vous n'y êtes pas. Vive.... Vive.... l'appel au peuple !

Voyez-vous d'ici ces 2.000 innocents, brail-
lant : Vive Mac-Mahon ! Vive l'appel au peuple ! à chaque gerbe de flammes qui éclate dans les
airs ? quel joli tableau, hein !

Eh bien ! croiriez-vous cela ? Pas un cri de vive l'Empereur ! Pas un cri de vive Napoléon IV ! Bravos paysans, vous n'avez pas fait votre devoir. Je suis sûr que le petit Badinquet attendait mieux des habitants de la Chapelle des.... Pots.

T. M.

(2 août 1873)